

Recommandations pour le deuxième tour de l'élection législative

Vote par internet

Vous disposez de 6 jours pour voter : du mercredi 6 juin (12h00 heure de Paris) au mardi 12 juin (12h00 heure de Paris)

- 1) votre identifiant est le même qu'au premier tour, votre mot de passe est différent et vous a été envoyé la semaine dernière par courriel
- 2) connectez-vous sur le site www.votezaletranger.gouv.fr.
- 3) un service d'assistance est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner. N'hésitez pas à le contacter par téléphone au + 33 1 71 25 30 40 (de 9h à 19h, heures de Paris, 24h/24 durant les périodes de vote par internet) et à consulter la page «Aide» : www.aide.votezaletranger.gouv.fr.

Vote par correspondance

- Le matériel de vote sera envoyé de Paris aux électeurs qui ont choisi cette modalité de vote. Il est fortement conseillé de renvoyer votre vote au consulat dès réception du matériel de vote.

- Attention de bien suivre les consignes indiquées : c'est essentiel pour que le vote soit validé

3 enveloppes sont fournies qu'il convient de mettre les unes dans les autres de la façon suivante :

- 1) la petite enveloppe contenant le bulletin de vote doit être fermée mais non collée (rabat à l'intérieur de l'enveloppe).
- 2) Insérer la petite enveloppe dans l'enveloppe d'identification qui doit être signée et fermée (collée) : c'est ce qui garantit la confidentialité et la prise en compte de votre vote.
- 3) l'enveloppe d'identification **et la photocopie d'une pièce d'identité française contenant une signature pour vérification** sont insérées dans l'enveloppe d'expédition à l'adresse du poste consulaire.

ATTENTION :

- la pièce d'identité doit être placée à l'intérieur de la grande enveloppe d'expédition.
- la carte d'immatriculation consulaire, ne comportant pas de signature, n'est pas valable seule.
- il faut une signature authentifiée sur la pièce d'identité et non pas rajoutée manuellement sur la photocopie.